

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 13 octobre 2022

Individualisation de subvention  
Exercice 2022  
Attribution d'une subvention à  
L'association INSEME

### Délibération n° 020/2022

L'an deux mille vingt deux le 13 octobre, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

#### Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.

MARCAGGI Séraphine, LUCIANI Paul, Conseillers municipaux.

#### Avait donné procuration :

#### Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,  
CASASOPRANA Olivier  
SCHALK Thierry,  
CHAPOT Thomas ,  
DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 06

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Comme vous le savez, la Corse ne dispose pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et certaines spécialités n'y sont pas pratiquées. L'offre de soins locale ne peut donc pas répondre totalement aux besoins des patients de la Région.

La spécificité sanitaire de la Corse constitue donc une entrave économique à l'accès aux soins.

C'est pour faire face à cette problématique que l'association INSEME, reconnue d'intérêt public depuis le 15 juillet 2019, se mobilise.

- pour assurer une mission d'information, de solidarité, de représentation des droits, et intérêts des usagers.

---

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2022 à l'association INSEME une subvention de 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 de la commune chapitre 65 article 6574 .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'association INSEME , pour l'exercice 2022 une subvention de 500 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

